

Commune de Assé-le-Bérenger

**ARRETE N° 07/2025
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PENDANT LES TRAVAUX D'UNE FOUILLE EN
ACCOTEMENT POUR DEPANNAGE ENEDIS EN
URGENCE PAR LA SOCIETE ELITEL RESEAUX-ST
OUEN DES**

Le maire de la Commune d'ASSE LE BERENGER

Vu le Code de la route et notamment ses articles R411-8, R411-25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière –(livre I – Huitième partie – signalisation temporaire)

Vu la demande de l'entreprise ELITEL RESEAUX-ST OUEN DES en date du 28 mai 2025,

Considérant que la sécurité publique, à l'occasion des travaux de réalisation d'une fouille en accotement pour dépannage ENEDIS en urgence, nécessite une réglementation de la circulation.

A R R E T E

Article 1er :

Du 2 juin 2025 au 10 juin 2025, les interventions seront réalisées au niveau **de la RD143 – Route de Saint Georges, en agglomération**. Il est autorisé une circulation alternée manuellement. Le dépassement (véhicules légers et poids lourds) sera interdit et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 :

La signalisation de chantier sera, selon la situation rencontrée, conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) et sera mise en place par l'entreprise ELITEL RESEAUX – ST OUEN DES

Article 3 :

Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation devra être adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Mayenne à LAVAL,
- M. le Chef du Centre d'Incendie et Secours d'EVRON,
- M. le Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours
(39 rue Mazagran – BP 1429 – 53014 LAVAL CEDEX)
- M. le Chef d'Agence Technique Départementale Centre LAVAL,
- L'entreprise ELITEL RESEAUX – ST OUEN DES

A ASSE LE BERENGER,
Le 28/05/2025
Le maire,

François LEROUX



J. P. Abou
1er Adjoint